

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AOUT 2020

Présents : Guillaume ARNAUD, Didier BRUN, Marie-Christine IGLESIAS, Norbert JULIER, Jean-Michel MARIA, Brigitte MAUPOME, Rosa SOULE ARTOZOUL,.

Excusé : Benjamin CIEMNIEWSKI

Ont donné procuration : Christine BIGAUT, Benjamin CIEMNIEWSKI, Morgan LALUQUE.

### **Relevé des compteurs d' eau, bilan :**

Le relevé des compteurs d'eau est terminé. 57 personnes ne payent pas leur consommation d'eau car celle-ci est inférieure à 31 m<sup>3</sup>. Ce sont les habitants de 45 résidences secondaires, de 7 locataires et de 5 permanents. En ce qui concerne les agriculteurs leur consommation n'est pas payante à ce jour.

Il convient de vérifier si certains compteurs seraient bloqués. Il faut changer les compteurs qui en ont besoin, repérer les consommations excessives, ou au contraire, insignifiantes.

147 factures ont été établies pour un montant total de 19 160.17 €. Celles-ci seront présentées à l'encaissement mercredi 12 août 2020. La mise à jour complète du listing avec adresses de facturation et emplacements des compteurs sera établie au préalable.

M. le Maire demande aux membres de l'assemblée de discuter la proposition suivante : Si un ou plusieurs propriétaires de locations ou gîtes ne donne(nt) pas les noms et adresses de leurs locataires, la facture d'eau incomberait au(x) propriétaire(s) du ou des locations et gîte(s).

D'une manière plus générale, la réglementation concernant la redevance de l'eau serait à revoir d'ici avril 2021 dans un souci d'égalité.

Pour rappel : la taxe compteur plus abonnement annuel s'élève à 100 €. Par ailleurs, c'est l'Agence Adour - Garonne qui fixe la taxe de pollution.

Il est nécessaire de faire le point avec Benjamin Ciemniewski sur le nombre de compteurs à changer sans oublier le caisson pour le compteur de M. Chazalviel et le transfert de certains compteurs à l'extérieur de l'habitation.

### **Internet :**

M. Ciemniewski, étant responsable au 1<sup>er</sup> septembre 2020 du site Internet communal, il convient de réfléchir ensemble à l'orientation future à donner à ce site en tant qu'outil essentiel de communication.

M. Ciemniewski a joint au téléphone M. le Maire pendant la réunion du conseil municipal de ce jour. S'adressant aux membres présents, M. Ciemniewski fait part de deux propositions qui paraîtraient envisageables pour assurer l'avenir du site :

- 1) le site actuel représente une "plaquette" du village. Cette formule, relativement basique à ce jour, pourrait être modernisée de telle sorte qu'elle soit plus attractive, avec un accès sur les téléphones portables de façon à ce que la plaquette soit visible sur petits écrans. Il semblerait intéressant d'y inclure les informations importantes relayées par la Préfecture de type "alertes" (coupure d'eau etc...). Le site pourrait en outre avoir une vocation "vitrine" pour les gîtes (locations à disposition), commerces, etc...
- 2) Une structure plus active et hyper dynamique du site actuel pourrait-elle être envisagée? Elle serait d'un poids économique important. Dans cette optique, des liens seraient créés avec les gîtes pour insérer une plateforme de réservation, annonces locations, activités

commerciales (exemple : vente de miel) et activités sportives et culturelles. Le coût pour ce type de site Internet serait de 10 000 à 20 000 € auxquels il faudrait ajouter les mensualités pour maintenance. Une participation des commerçants ou prestataires serait-elle envisageable ? La mairie, en tant que telle, n'a pas le droit de gérer cela, seule une régie pourrait pourvoir à cet effet. Après discussion, les membres du conseil municipal retiennent la première solution, plus raisonnable, à savoir une version plus dynamique, moderne et évolutive..

M. le Maire informe les membres du conseil municipal du fait suivant : le site Internet de la commune n'est plus alimenté à ce jour, et ce, depuis début juillet, malgré les envois successifs de documents à insérer. Aucune mise à jour n'est effectuée par M. Huc. Benjamin Ciemniowski aura besoin d'un soutien par un intervenant extérieur car le travail de refonte partielle du site sera très lourd. M. le Maire propose de se renseigner auprès du Pôle Touristique afin de savoir si un dossier de subvention serait recevable.

### **Médiathèque :**

M. le Maire donne lecture aux membres présents du courrier de réponse qu'il a rédigé à l'intention de M. Huc. En effet, M. Huc conteste la décision qui concerne la suspension de la subvention à la médiathèque pour cette année 2020.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord, à l'unanimité, à ce courrier de réponse pour le maintien de la suspension de la subvention pour 2020, courrier qui sera envoyé dans les meilleurs délais.

### **Le Pluvial :**

Les travaux chemin de Saoute touchent à leur fin. La partie "réserve" est en cours. Il y a eu un problème de rupture de câbles "Orange" lors des travaux . Une réparation est à effectuer. M. le Maire va réitérer auprès de la société Orange la demande d'intervention qu'il a déjà effectuée sur leur site Internet.

Un drain serait à prévoir autour de l'église avant le goudronnage en 2021.

Il faut aller à la source vérifier l'état de l'intérieur du château d'eau.

Sailhan possède deux sources : "Bech" et "Bouchet".

Il y a un potentiel d'eau à récupérer au niveau d'"Esteret". De l'eau "court", il faudra prévoir un captage de ces eaux.

Benjamin Ciemniowski effectue un relevé hebdomadaire au château d'eau. Au mois d'août, environ 300 habitants consomment de l'eau.

Les dernières analyses effectuées sont correctes. Il n'y a aucune bactérie dans l'eau.

### **Travaux de création d'un local propriété en haut du village "chemin de Caneille" :**

Il conviendrait d'équiper le local poubelle d'une cellule électrique, (tranchée à prévoir pour amener l'électricité), ou solaire.

### **Stationnement, signalisation :**

Il est nécessaire de prendre des arrêtés pour le stationnement des véhicules sur la commune. Des panneaux de signalisation (panneaux et mâts déjà procurés) sont à poser "Bié de dessus". Il faudra prévoir des platines au niveau de la base des mâts pour permettre la mobilité des poteaux avant de cimenter. Les supports seront coulés dans le béton. Des panneaux d'interdiction de stationner sont à poser : rue de Chutole.

Il y a des problèmes quasi quotidiens chemin du Pi. Certaines voitures sont garées au milieu du chemin. Le village manque de places de stationnement (droits de passage sur plusieurs terrains). Rue de Bourisp, un étranglement gêne la circulation et pose problème aux camping-cars. Il serait peut-être judicieux d'interdire la circulation entre Bourisp et Sailhan aux camping-cars, la route de Bourisp étant très étroite à plusieurs endroits. Dans ce cas, un arrêté devra être pris par les communes de Bourisp et Sailhan.

Dans un souci de meilleure sécurité il faudrait placer deux miroirs : le premier au croisement de la route d'Ens et du chemin de Caneille et le second sortie "Bié Hountarabio".

### **Immobilier, locations :**

Deux appartements communaux sont libres et attendent de nouveaux locataires. L'appartement laissé par Mme Melcare a fait l'objet d'un état des lieux auquel a assisté Mme Soulé Artozoul, représentant la mairie. Cet appartement a été laissé propre. Le bas d'un mur de la salle à manger présente des griffures de chat. Il sera nécessaire d'effectuer des raccords de peinture. Ces travaux seront effectués par Jean-Michel Maria.

### **Moulin de la Mousquère :**

Une double collecte des déchets ménagers a lieu au moulin de la Mousquère sur l'aire de pique-nique. La collecte est effectuée par M. Guy Cazala et l'employé du Sivom. Le barbecue à disposition est à nettoyer. (quantité de graisse relativement importante au sol).

### **ADAC :**

M. le Maire informe les membres du conseil de la réunion prévue le 27 août 2020, à la mairie de Sailhan, avec l'ADAC. Cet organisme sera représenté par son directeur, un technicien et une juriste. Le projet du futur bâtiment qui abritera la mairie sera évoqué. L'atelier communal et le cimetière seront aussi deux sujets à l'ordre du jour de cette réunion.

### **CCAL Aure Louron :**

Le budget a été voté lors de la dernière réunion qui s'est tenue à Arreau. Il est de l'ordre de cinq millions d'euros. M. Didier Brun et Mme Rosa Soulé Artozoul représentaient la commune de Sailhan à cette réunion.

### **SIVOM Haute Vallée d'Aure :**

M. Brun et Mme Soulé Artozoul ont assisté à la réunion pour l'élection du président et des vice-présidents.

Ont été élus : M. Paucis (maire de Bourisp) au poste de président du SIVOM.

MM. Ricard (maire d'Estensan) ; M. Rivière (maire de Guchan) ; M. Solana (maire de Grailhen) ont été élus aux postes de vice-présidents.

### **Impôts :**

Il convient de proposer auprès de la Commission des Impôts Indirects une liste constituée de 12 représentants titulaires et de 12 suppléants. 6 titulaires et 6 suppléants seront retenus par la commission des impôts indirects.

La liste de proposition est validée par l'ensemble des membres présents.

### **Divers :**

La commune pourrait être à la recherche d'un nouvel électricien car celui qui intervenait d'habitude n'a pris aucun contact avec la mairie et reste, de surcroît, quasi impossible à joindre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 0h30.

B. MAUPOME.